

Réf: Dossier N° : 16547

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « EREL BIOENERGY » en abrégé «EREL BIO »
Siège social : ABIDJAN - TREICVILLE ARRAS, 17 bp 773 abj 17

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26 Août 2015, et enregistrés au CEPICI le 02 Septembre 2015, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « EREL BIOENERGY » en abrégé «EREL BIO ».

Objet: La production et la commercialisation de bioénergies, la promotion et la valorisation de combustibles propres et plus généralement des énergies renouvelables sous toutes ses formes ; la promotion et la contribution, directement ou par l'intermédiaire d'organisme spécialisés, au développement de la sylviculture en Côte d'Ivoire, et partout où le besoin sera nécessaire, par la plantation d'arbres à croissance rapide ; Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000.000 F CFA divisé en Deux Cent (200) Parts Sociales de cinq Mille (5.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - TREICVILLE ARRAS, 17 bp 773 abj 17

GERANT: Monsieur LAUBHOUE Roger BONAVENTURE.

RCCM: n°CI-ABJ-2015-B-20149 du 02/09/2015 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7611 du 02/09/2015

Pour Avis

Le CEPICI

